

JAGDTERRIER CLUB DE FRANCE

Exposition Régionale d'Elevage



Dimanche 19 mai 2024

BONNEVILLE (74)

Référent bien-être animal : Christine BOUCLIER

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,
Chers amies et amis,

Je vous souhaite la bienvenue au plateau d'Andey à Bonneville pour la 1^{ère} Régionale d'Élevage du Jagdterrier Club de France de la Délégation AUVERGNE RHONE-ALPES.

Cette exposition permet à des propriétaires de jagdterriers de la région et d'ailleurs de présenter leur fidèle compagnon pour évaluer leur conformité au standard.

Merci à la Délégation AURA, son délégué Guillaume BETEMPS et toute son équipe pour l'organisation de cette Régionale et pour m'avoir invité à officier.

Merci à tous les exposants pour leur participation.

Bonne chance à tous et excellent week-end de convivialité entre passionnés.

Thierry BOUCLIER,
Président JTCF

LE MOT DU DÉLÉGUÉ



Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec un grand plaisir que l'on vous accueille sur le plateau d'Andey à Bonneville pour la 1^{ère} Régionale d'Élevage de la délégation AUVERGNE-RHONE-ALPES.

Je remercie tous les participants (de la région et des pays voisins) qui ont répondu présents pour la promotion du Jagdterrier.

Merci à notre président et juge Thierry BOUCLIER, aux amis bénévoles qui participent au bon déroulement de cette journée.

Je vous souhaite une excellente journée et bonne chance à tous.

Guillaume BETEMPS
Délégué AURA du JTCF

RÈGLEMENT

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la société organisatrice.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Pour les juges, voir règlement des juges.

Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés : 1) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs informatiques.

2) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris. Pour les engagements en Lots d'Elevage, le droit d'engagement est gratuit pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant.

Pour les meutes, le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant à un même propriétaire est de 81 euros donnant droit à l'engagement en classe individuelle (1) jusqu'à 6 chiens.

Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présent(e) à l'entrée de l'exposition.

(1) Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy et Vétéran.

CLASSE INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition et ayant obtenus un 3^e prix minimum en SP, ou en SPP, ou en ETAR, ou au Test de Comportement au Sanglier, ou au BROUSSAILLAGE. (justificatif à joindre à l'inscription) La récompense doit être obtenue avant la date de clôture des inscriptions à l'exposition.

CLASSE PUPPY - 6 à 9 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition : le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE JEUNE - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VÉTÉRAN - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE COUPLE - Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle (1). **CLASSE PAIRE** - Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle (1).

LOT D'ÉLEVAGE - Seule classe pouvant être constituée au poteau. Pour au minimum 3 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1) nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents.

MEUTES - Pour les six Terriers appartenant au même propriétaire il doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. Seulement 3 chiens de la meute peuvent être engagés en individuelle, les 3 autres ne concourent que pour le classement meute.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du J.T.C.F.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - Tout engagement parvenant après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1') Des engagements - La société se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2') Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés. c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer

JUGES - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être retenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée).

Un juge défaillant peut-être remplacé par tout autre juges qualifié ou stagiaire pour la même race.

QUALIFICATIFS - Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

CACS : le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classe 1^{er} EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



Statistiques des chiens inscrits

3e GROUPE

TERRIER DE CHASSE ALLEMAND.....	20
PUPPY MALES.....	De 1 à 1..... 1
JEUNE MALES.....	De 2 à 4..... 3
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 5 à 5..... 1
OUVERTE MALES.....	De 6 à 6..... 1
TRAVAIL MALES.....	De 7 à 8..... 2
PUPPY FEMELLES.....	De 9 à 10..... 2
JEUNE FEMELLES.....	De 11 à 11..... 1
OUVERTE FEMELLES.....	De 12 à 20..... 6
TRAVAIL FEMELLES.....	De 16 à 18..... 3

Soit 20 chiens inscrits pour 9 races dans le 3e Groupe

Soit 20 chiens inscrits pour 9 classes à l'exposition de R.E. Jagd Terrier - Bonneville (74)

JURY

M. BOUCLIER Thierry (20)

TERRIER DE CHASSE ALLEMAND

CLASSE PUPPY Mâles : 1	CLASSE JEUNE Mâles : 3
CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1	CLASSE OUVERTE Mâles : 1
CLASSE TRAVAIL Mâles : 2	CLASSE PUPPY Femelles : 2
CLASSE JEUNE Femelles : 1	CLASSE OUVERTE Femelles : 6
CLASSE TRAVAIL Femelles : 3	

TERRIER DE CHASSE ALLEMAND

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

PROMETTEUR **1** **UBALD DU GOLET AUX LOUPS**

LOF : 031267 Tat : 250269591276193 né le 02/09/2023 (SCHUBERT DU MONT CHERREY X PEGY DE LADELAZOLLE) Prod. M. DA SILVA Pierre Prop. M. DA SILVA Pierre

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

2e EXCELLENT **2** **UGHI DE LA HORDE DES MATONDUS**

LOF : 031091 Tat : 250268780845876 né le 27/06/2023 (SCHUBERT DU MONT CHERREY X OLYMPE) Prod. MM. BOUCLIER Thierry et Pascal Prop. M. BIDAL Jean-Yves

3e EXCELLENT **3** **UGOL DE LA HORDE DES MATONDUS**

LOF : 031094 Tat : 250268780845753 né le 27/06/2023 (SCHUBERT DU MONT CHERREY X OLYMPE) Prod. MM. BOUCLIER Thierry et Pascal Prop. M. DIZAR Arnaud

1er EXCELLENT **4** **UREX VON DE NETSCHO WEIDE**

LOF : 5003784 Tat : 380260120020453 né le 02/02/2023 (PÈRE NON TROUVÉ X MÈRE NON TROUVÉE) Prod. M. FAVRE Franz Prop. M. FAVRE Franz

Meilleur de sexe
Opposé

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

1er EXCELLENT **5** **URSUS**

LOI : 23/57394 Tat : 380260120020459 né le 02/02/2023 (STROCH VON LINDENWALD X SISSI DE LA VALLEE DE LA BLAISE) Prod. M. FAVRE Franz Prop. M. PONCET Emilien

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

TRES BON **6** **STAN**

LOF : 029502 Tat : 250269590628016 né le 24/05/2021 (MOZART DE LA HORDE DES MATONDUS X MALY DE LADELAZOLLE) Prod. M. VIGOUROUX Patrice Prop. M. FANTIN Aldric

CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

2e EXCELLENT **7** **PACO**

LOF : 028289/04428 Tat : 270KPL né le 02/09/2019 (JERSEY DE LADELAZOLLE X DER JAGD TIER HILDA) Prod. Mme PERRON Inna Prop. Mme FERREUX Marjorie

1er EXCELLENT **8** **RANCHO DE LA HORDE DES MATONDUS**

LOF : 028960/04508 Tat : 250268732750948 né le 17/08/2020 (MOZART DE LA HORDE DES MATONDUS X OLYMPE) Prod. MM. BOUCLIER Thierry et Pascal Prop. M. BUJARD Pierre

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

PROMETTEUR **9** **UGUETTE DU GOLET AUX LOUPS**

LOF : 031265 Tat : 250269591279199 née le 02/09/2023 (SCHUBERT DU MONT CHERREY X PEGY DE LADELAZOLLE) Prod. M. DA SILVA Pierre Prop. M. DA SILVA Pierre

TRES PROMETTEUR **10** **URSULA DU GOLET AUX LOUPS**

Meilleur Puppy

LOF : 031264 Tat : 250269591253317 née le 02/09/2023 (SCHUBERT DU MONT CHERREY X PEGY DE LADELAZOLLE) Prod. M. DA SILVA Pierre Prop. M. DA SILVA Pierre

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

1er EXCELLENT **11** **ULTRA DE PECH ET CATMALOU**

LOF : 030868/06773 Tat : 250269610681752 née le 31/01/2023 (RAOUL DE LA VALLEE DE LA BLAISE X NJUT DE PECH ET CATMALOU) Prod. Mme PECHINOT Cathy Prop. M. JEACOMINE Eric

Meilleur de Race /
Jeune

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

- 3e EXCELLENT **12** SALLY DU CHATEAU D'ARZON
 LOF : 029931/06635 Tat : 250269610173827 née le 27/11/2021 (KROLL VOM SILBERFUCHS X PIPPA DU RUISSEAU DE COMBEGAOUS) Prod. M. ALLIBERT Cyril Prop. M. ALLIBERT Cyril
- TRES BON **13** SPICY
 LOF : 029667/06646 Tat : 250269610173381 née le 29/07/2021 (OSCAR X PRISKA) Prod. M. MAILLET Pierre Prop. M. BOURQUIN Arnaud
- 4e EXCELLENT **20** SYBIL
 LOF : 029732 Tat : 250268502168493 née le 03/09/2021 (MOZART DE LA HORDE DES MATONDUS X LALOU) Prod. Mme SIMOND Emmanuel Prop. M. LASSALLE Edouard
- 2e EXCELLENT **14** THAIS DE LA HORDE DES MATONDUS
 LOF : 030221/06732 Tat : 250268780095314 née le 13/05/2022 (OSLO DE LA HORDE DES MATONDUS X VOLLER MUT'S HELICE) Prod. MM. BOUCLIER Thierry et Pascal Prop. M. ROUFFIGNAC Joffrey
- 1er EXCELLENT **15** TILIA
 LOF : 030486/06702 Tat : 250269590786399 née le 31/07/2022 (PACO X OPALE) Prod. M. BONNAZ Paul Prop. Mme FERREUX Marjorie
- DISQUALIFIÉ **19** TOUPIE DES MONTS DE VENTADOUR
 LOF : 030816 Tat : 250269300277038 née le 19/11/2022 (JACK DE LADELAZOLLE X RAFALE DE LADELAZOLLE) Prod. M. GERAUDIE Yoann Prop. M. LASSALLE Edouard

CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

- 1er EXCELLENT **16** PEGY DE LADELAZOLLE
 LOF : 028478/06514 Tat : 274TCN née le 14/12/2019 (QUENTIN VON OBERMAYERHOFEN X NIVEA DE LADELAZOLLE) Prod. EARL PERRON Prop. M. DA SILVA Pierre
- 3e TRES BON **17** PIPPA DU RUISSEAU DE COMBEGAOUS
 LOF : 028536/06335 Tat : 250268501804851 née le 06/12/2019 (MARCUS DES DIABLES DE SAINT JULIEN X LARA DU VILLAGE NORMAND) Prod. MM. RECOULAT Alexis / CHARBONNIER Nicolas Prop. M. ALLIBERT Cyril
- 2e TRES BON **18** RUBY DE LA HORDE DES MATONDUS
 LOF : 028961/06421 Tat : 250268732750848 née le 17/08/2020 (MOZART DE LA HORDE DES MATONDUS X OLYMPE) Prod. MM. BOUCLIER Thierry et Pascal Prop. M. LOT Johan

Liste des exposants
R.E. Jagd Terrier - Bonneville (74) dimanche 19 mai 2024

A

ALLIBERT Cyril 63, avenue Marie Goy 43800 VOREY 12-17

B

BIDAL Jean-Yves () 2

BOURQUIN Arnaud () 13

BUJARD Pierre 447, route des Bas Choseaux 74300 ST SIGISMOND 8

D

DA SILVA Pierre () 1-9-10-16

DIZAR Arnaud () 3

F

FANTIN Aldric 4, allée du Petit Bois 38650 MONESTIER DE CLERMONT 6

FAVRE Franz Edel Boden 29 11020 GRESSONEY LA TRINITE (ITALIE) 4

FERREUX Marjorie () 7-15

J

JEACOMINE Eric () 11

L

LASSALLE Edouard 151, route du Crêt des Vy 74230 MANIGOD 19-20

LOT Johan () 18

P

PONCET Emilien () 5

R

ROUFFIGNAC Joffrey () 14